



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille

Théâtre

Annexe 1

Observations contradictoires de l'établissement

Bonjour,

Suite à la réception du rapport dévaluation de l'ERACM, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler, si ce n'est un remerciement pour la qualité du travail fourni par le groupe d'experts et leur disponibilité pour l'écoute et leur professionnalisme qu'ils ont montré tout au long de leur expertise.

merci

Didier Abadie

Directeur de l'ERACM

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique je vous confirme qu'il n'y aura pas d'évolution dans la mise en œuvre du DE et du DNSPC autres que celles prévues dans le cadre des orientations stratégiques fiches 1 à 5.

Merci

Didier Abadie

Directeur de l'ERACM

Annexe 2

Observations complémentaires du groupe d'experts

Bonjour,

suite à la clôture de la phase contradictoire et au fait que la direction de l'ERACM confirme "qu'il n'y aura pas d'évolution dans la mise en œuvre du DE et du DNSPC autres que celles prévues dans le cadre des orientations stratégiques fiches 1 à 5", je confirme les observations déjà exprimées dans le rapport par le groupe d'experts sur ces orientations.

Cordialement
Elena Dapporto

Inspectrice de la création artistique
Collège théâtre

* *
*